

QUESTIONS DIVERSESAFFAIRE n° 23/2O B J E T : Réalisation de deux courts de tennis à CHAMP FLEURILE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre des équipements sportifs pour 1973, la Municipalité envisage la réalisation de 2 courts de tennis à CHAMP FLEURI.

Implantés dans le complexe sportif de CHAMP FLEURI, à proximité du lycée du FUTUR, ces 2 courts seront un outil supplémentaire à la promotion du tennis dans le cadre de l'enseignement scolaire.

Estimé à 450 000 Francs ce projet pourrait être financé de la façon suivante :

- emprunt : 350 000 F
- Sub/ Jeunesse et Sports : 100 000 F.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet
- de m'autoriser à solliciter une subvention de 100 000 Francs auprès du Ministère du Temps Libre - Jeunesse et Sports;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux de passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

.....

M. Marc GERARD - lit l'avis des Commissions.

Les Commissions du Temps Libre et Cadre de Vie sont favorables.

La Commission des Finances est favorable et précise qu'au départ, il y avait un court privé au Centre d'Accueil J. Tessier de la Balise les Bains. Les services de la Jeunesse et des Sports ayant refusé de financer ce premier projet, nous ont proposé de financer deux courts à Saint-Denis où la demande est très importante et où le lieu d'implantation correspond bien à l'esprit de la subvention : regrouper plusieurs courts.

M. Marcel HCARAU - Je vous précise que la demande est tellement forte à Champ Fleuri qu'il y en a 400 en instance. Les deux courts de tennis sont plus que nécessaires.

M. FOURNIEU - explique sur plan.

La Commune possède 4 vrais courts de tennis à l'Est des Gymnases, 2 plateaux polyvalents (handball et basket), mais qui sont plutôt utilisés pour le tennis, ce qui fait donc 6 courts. Les 2 supplémentaires seraient donc à créer à la suite de ces 2 courts qui se trouvent à l'Ouest, si bien que les 8 courts seront à proximité les uns des autres. Ils sont utilisés dans la journée plutôt par les scolaires et le soir surtout pour le tennis.

M. KICHENIN Axel - J'applaudis le fait qu'on installe des terrains, mais est-ce qu'on a prévu l'entretien de ces équipements ?

M. Marcel HOARAU - L'entretien suivra. C'est obligatoire.

M. KICHENIN Axel - Je vous crois, mais j'ai eu l'occasion de constater lors de visites de terrains que cela n'était pas bien entretenu et c'est fort dommage d'ailleurs, parce que c'est bien beau de créer des investissements, mais les entretenir revêt une importance majeure aussi.

M. Marcel HOARAU - Notre attention est attirée sur l'entretien et je crois que ce sera fait.

M. PAYET Aristide - Nous sommes en train de faire le point sur les divers travaux à réaliser sur les équipements sportifs. Ces travaux seront pris en compte au Budget Primitif. J'espère que vous nous suivrez pour la demande au B.P 84.

L'entretien est effectivement important puisque les équipements sportifs doivent durer et il faut les entretenir.

M. KICHENIN Axel - A la limite, je dirais même que ce n'est pas la peine de construire si on ne pouvait pas entretenir par la suite.

M. DE BALBINE Alexandre - Je profite que l'on parle de ce secteur de Champ Fleuri pour vous demander s'il n'est pas possible de baptiser une fois pour toutes ce gymnase, car beaucoup d'utilisateurs se demandent à quoi rime "Héraclès".

M. HOARAU Marcel - C'est le Conseil Municipal qui a donné cette dénomination.

M. DE BALBINE Alexandre - C'était une dénomination qui ne devait être que provisoire et on attendait un grand sportif réunionnais pour baptiser une fois pour toutes ce gymnase.

M. HOARAU Marcel - Je ferai part de votre remarque à la Commission des Affaires Sportives.

DE BALBINE Alexandre - Je vous signale que les gens des environs l'appellent "gymnase S" ; on ne l'appelle pas "Héraclès".

Dr Gilbert GERARD - Vous vous proposez de lancer un appel d'offres et vous dites "en cas de résultat infructueux de passer un marché négocié". Ne pensez-vous pas que votre appel d'offres sera automatiquement infructueux ? Vous prévoyez 450 000 F. Or, il me semble que les deux autres terrains avaient coûté 500 000 F. Qu'est-ce qui explique la différence

M. FOURNEL - Les 4 autres terrains ont coûté 900 000 F. Le financement était de 1 million, mais on est passé en-dessous, c'est-à-dire à 900 000 F.

DR Gilbert GERARD - Oui, mais avec les augmentations de la vie, vous pouvez déjà prévoir au-dessus.

M. FOURNEL - Ces deux courts seront identiques aux quatre qui ont été faits cette année.

Dr Gilbert GERARD - Prévoyez déjà un taux supplémentaire, parce que cela m'étonnerait que vous ayez les mêmes prix.

M. Marcel HOARAU - Si jamais c'était plus cher, nous reviendrons devant vous.

M. Marcel HOARAU - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

\*

\*

\*

Reçu à la Préfecture  
le 24/10/1983